

Département de la Manche

FLOTTEMANVILLE-HAGUE



PLAN LOCAL D'URBANISME

5. EMPLACEMENTS RESERVES

*Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
du*

SCP POTTIER – DE BOURSETTY
Décembre 2010

Les emplacements réservés sont des terrains destinés à servir d'emprise aux voies et ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts. Pour éviter qu'ils ne fassent l'objet d'une utilisation incompatible avec leur destination future et pour garantir leur disponibilité dans les meilleures conditions à leurs bénéficiaires, la construction y est interdite sous réserve, qu'à titre exceptionnel, un permis de construire à titre précaire peut y être délivré. Ce type de permis ne pourra être accordé que pour des constructions provisoires, de structures légères et facilement démontables.

Les superficies indiquées et les indications cadastrales sont données à titre indicatif, seuls les documents graphiques font foi.

N°	Situation	Destination	Superficie	Bénéficiaire
1	Hameau de l'Eglise	Extension du cimetière	3 000 m ²	Commune
2	Hameau de l'Eglise	Chemin piétonnier	370 m ²	Commune
3	Hameau de l'Eglise	Chemin piétonnier	140 m ²	Commune
4		Ouvrage de rétention des eaux pluviales	5 520 m ²	Commune
5		Ouvrage de rétention des eaux pluviales	10 600 m ²	Commune
6	Hameau de l'Eglise	Chemin piétonnier	450 m ²	Commune